

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2026 - 82**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 22 avril 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.*

*La convocation a été envoyée en date du 16 avril 2026.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Christian CHIALE, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Pascal LAGLERA, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD, Karine ROUTIN.

**Absents :** Blandine CHARVOZ, Elodie FAVRE, Bernard ZIZEK.

**Procurations :** Blandine CHARVOZ à Humberto FERNANDES  
Elodie FAVRE à Jacques ARNOUX  
Bernard ZIZEK à Catherine PASTEL

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 30

Monsieur Jacques ARNOUX a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Désignation du représentant de la CCHMV au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne (CHVM)**

Monsieur le président expose à l'assemblée que dans le cadre de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients et aux territoires, la composition du collège des représentants des collectivités territoriales au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé, comporte des sièges réservés aux représentants des EPCI à fiscalité propre.

Concernant le Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne, l'assemblée est invitée à délibérer afin de désigner un représentant de la CCHMV.

Monsieur le président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

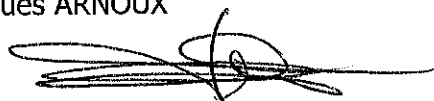
- **Décide** de désigner le représentant de la CCHMV au scrutin public ;
- **Désigne** Madame Aurore PETIT en qualité de représentante de la CCHMV au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne (CHVM) ;
- **Charge** Monsieur le président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 24 avril 2026.

Le secrétaire de séance

Jacques ARNOUX



Le Président

Jérémy TRACQ

